
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES OEUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Clergé de la semaine, 640. — Quarante-Heures, 640.

Partie officielle : Décès, 641. — Nominations ecclésiastiques, 641.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : La "Semaine Sociale" de Montréal, 641. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Statues et autel du Saint Sacrement, 645. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 646. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 648. — VARIÉTÉS : Comme je voudrais être à sa place! 649. — LES LIVRES, 651.

Bulletin social : L'Action Catholique, 654.】

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 13 juin. — III ap. Pent. SOL. DU SACRÉ-COEUR

Lundi, 14. — S. BASILE, év. et conf.

Mardi, 15. — S. VITE ET SES SS. COMP., mart.

Mercredi, 16. — De la fête.

Jeudi, 17. — De la fête.

Vendredi, 18. — SS. MARC ET MARCELLIN, martyrs.

Samedi, 19. — STE JULIENNE DE FALCONIÉRI, vierge.

Dimanche, 20. — IV ap. Pent. Du dim.

QUARANTE-HEURES

13 juin, St-Patrice; de]Beaurivage; Sacré-Coeur (Québec); Desserte de Lévis. — **14,** St-Honoré; Tourville. — **15,** St-Pierre de Broughton. — **16,** St- Patrice de Fraserville; St- Fabien de Panet. — **17,** St-Georges de Beauce; St-Denis; N.-D. du Portage; Isle-aux-Grues. — **18** St-Ephrem; Les Ecureuils; St-Germain. — **20,** St-Gervais; Tewkesbury.

PARTIE OFFICIELLE

DÉCÈS

Monseigneur l'Administrateur recommande aux prières du clergé et des fidèles :

Monsieur l'abbé L.-A. Déziel, curé de Beauport, décédé subitement en son presbytère, le 4 juin courant, à l'âge de 75 ans. Il était membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge du Petit Séminaire de Québec, de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph, et de la Société d'une messe (section diocésaine).

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de S. G. Monseigneur l'Administrateur :

M. l'abbé OMER PLANTE, curé de l'Ange-Gardien, a été nommé curé de Beauport ;

M. l'abbé SÉVÈRE VILLENEUVE, vicaire à Beauceville, a été nommé curé de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur (Chaudière).

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA " SEMAINE SOCIALE " DE MONTRÉAL

Voici venir, à Montréal, la première Semaine Sociale canadienne ; elle se tiendra, on le sait, du 21 au 25 juin, dans les salles de la Bibliothèque Saint-Sulpice et sera consacrée à l'étude de l'encyclique *Rerum Novarum*.

La *Semaine religieuse* et " L'Action Sociale Catholique " dont elle est l'organe, se sont particulièrement réjouies de cette initiative de l'École Sociale Populaire, et nous avons ici même(1) exhorté prêtres et laïques instruits à assister nombreux à la " Semaine " montréalaise. Nous voudrions aujourd'hui insister

(1) No du 18 mars 1920.

en montrant spécialement l'urgence de l'étude plus approfondie de l'encyclique *Rerum Novarum*.

On est assez généralement porté, chez les capitalistes comme chez les ouvriers, à faire de la question sociale, et surtout de la question ouvrière, une question d'ordre purement économique et qui échappe par conséquent au contrôle direct de l'Église. On borne volontiers son horizon aux intérêts immédiats, qui sont de plus en plus matériels, et dès lors il semble que l'appétit et la passion étouffent le sentiment du devoir, tiennent lieu de raison, de justice et de charité. L'Internationale américaine a plus que tout autre association créé ou développé en notre pays cette mentalité païenne d'égoïsme et de jouissance. Et pour mieux empoisonner les esprits elle enchaîne ses membres par un serment immoral, dont nous croyons utile de reproduire le passage suivant, d'après l'*Action catholique* du 1er juin : " Je, dit le nouveau membre, par les présentes, jure solennellement et sincèrement d'être fidèle à l'union, et de remplir mes devoirs à l'égard de ses membres *nonobstant toute allégeance que je puisse devoir, actuellement ou plus tard, à aucune organisation sociale politique ou religieuse,*(1) secrète ou autre." Il est évident que l'homme ainsi attaché à son union sera loin d'être disposé à accepter les directions de l'Église, puisqu'il s'engage d'avance à suivre celles de l'Union de préférence à tout autre, " plaçant, comme dit *l'Action catholique* ", la fidélité à l'union au-dessus de celle qui est due à l'Église et à la Patrie ". Et l'Internationale s'étudie ensuite à contredire les enseignements de l'Église sous prétexte qu'elle seule, et non l'Église, a la compétence nécessaire pour résoudre toutes les questions ouvrières. L'expérience des trente dernières années surtout ne l'a que trop démontré : sous le couvert des intérêts ouvriers on a déformé l'esprit chrétien des syndiqués ; on les a à peu près convaincus que les prêtres n'avaient rien à voir dans leurs affaires professionnelles, que leurs difficultés étaient toujours d'ordre technique ou d'ordre économique, qu'il ne fallait pas mêler à tout propos la religion et les questions de travail, et qu'il y avait tout avantage à garder une absolue neutralité. Puis l'on a prêché les faux principes du nivellement des

(1) C'est nous qui soulignons.

classes, de la lutte à outrance contre les capitalistes, du recours arbitraire à la grève, du droit au bonheur ou à la jouissance immédiate, et l'on a ainsi semé les germes des pires catastrophes.

Les capitalistes, de leur côté, ont trop souvent oublié que la puissance matérielle, que la force de l'argent, que l'influence du capital ne dispensent pas des devoirs d'humanité, de justice et de charité ; ils ont été exposés à abuser des avantages de leur position sociale, parce qu'ils n'ont pas su ou voulu considérer l'aspect moral et religieux de toutes les questions ouvrières ; ils ont, surtout les patrons non-catholiques, oublié la profonde parole du Maître : " Quærite primum regnum Dei — Cherchez d'abord le royaume de Dieu ", et cette autre, plus profonde encore : " Porro unum est necessarium — or une seule chose est nécessaire " et dès lors, s'étant trop attachés à acquérir la fortune et les biens de ce monde, ils ont provoqué la haine, la jalousie, l'envie et la violence chez les prolétaires.

Ainsi sont venus les maux dont souffre actuellement la société, et dont il importe souverainement d'atténuer les conséquences désastreuses. Mais comment appliquer le remède, s'il n'est pas lui même bien connu ? Léon XIII a voulu le faire connaître à tous — et il l'a fait, selon sa coutume, de façon magistrale — en publiant l'encyclique *Rerum Novarum*. Les catholiques, à tout le moins, pourront y puiser les lumières dont ils ont besoin pour mieux concevoir la question ouvrière, pour en bien envisager l'aspect moral et religieux, pour en comprendre toute la complexité, et pour en résoudre toutes les difficultés. Léon XIII y expose lumineusement les principes et les enseignements qui sont à la base de toutes les relations du capital et du travail, il y trace les devoirs de justice et de charité des patrons et des ouvriers, il indique le rôle que l'Église, l'État et les Associations professionnelles ont à remplir pour résoudre dans la paix et l'harmonie le délicat problème qui s'agit de nos jours. Il ne manque pas non plus de montrer comment le socialisme, loin d'apporter le bon remède aux maux actuels, ne peut que les aggraver et conduire la société à sa ruine. Il faut donc, si l'on veut aider à la solution des difficultés dont nous gémissons tous, il faut donc étudier avec soin ce document précieux et vraiment libérateur ; il faut aller y chercher les principes et les

directions à suivre ; il faut en connaître toutes les richesses, je dirais, et se les assimiler pour descendre ensuite, bien éclairé, bien outillé, dans le domaine de l'action nécessaire. Or précisément la "Semaine Sociale" de Montréal va déployer aux yeux de tous ce document de valeur exceptionnelle : encyclique *Rerum Novarum* va y être étudiée et commentée à loisir ; tous les enseignements qu'elle contient vont être mis en relief et développés avec soin par des maîtres et des spécialistes en ces matières ; rien ne sera oublié de ce qui peut éclairer la question ouvrière canadienne, et de ce qui peut aider à sa solution ; les vérités fondamentales les principes éternels seront rappelés, mais de façon pratique et selon la devise propre des Semaines Sociales : *La science pour l'action* ; en un mot le sujet à l'étude sera épuisé, et tous les désirs des auditeurs seront satisfaits.

Allons donc, aussi nombreux que possible, à la Semaine Sociale du 21 juin ! Que tous ceux qui ont à cœur la solution catholique de nos problèmes sociaux s'y donnent rendez-vous, prêtres, professionnels, patrons et ouvriers. Et que Dieu fasse ensuite mûrir et se transformer en fruits abondants la semence jetée en terre par Léon XIII et spécialement développée par l'œuvre doctrinale de tous les semainiers.

CYRILLE GAGNON, père.

LITURGIE ET DISCIPLINE

STATUES ET AUTEL DU SAINT SACREMENT

Q.— 1° Est-il permis de placer une statue de la sainte Vierge, en arrière de la Croix, sur le tabernacle où est renfermé le Saint Sacrement et de placer des lumières chaque côté de cette statue même pendant l'exposition du Saint Sacrement dans l'ostensoir ?

2° D'une manière générale est-il permis de rendre un culte quelconque à une statue placée à l'autel du Saint Sacrement ?

R.— 1° *L'Ami du Clergé* (1890, page 262) dit : " Il n'est pas permis de placer la statue de la sainte Vierge sur le tabernacle où est renfermé le très-Saint Sacrement ".

Il ne serait pas plus permis d'y placer la statue du Sacré Cœur, quand même ce serait au-dessus de la niche d'exposition. La même revue (1908, page 464) donne l'intéressante réponse suivante :

“ On viole les règles liturgiques en plaçant, comme on l'a fait ici, la statue du Sacré Cœur, au-dessus de la niche d'exposition, en place d'honneur.

“ Effigies SSmi Cordis Jesu debetne potius collocari in medio Altaris majoris loco tabernaculi, vel, si adest tabernaculum in quo asservatur SSimum Eucharistiæ sacramentum, in hujus posteriori parte? — Resp. Negative ad utrumque. (S. R. C. 31 mars 1887, n. 3673, ad. II.)

“ On irait également contre le droit en allumant des bras de lumières aux côtés de cette statue, pendant que le Saint Sacrement est exposé au même autel, et comme relégué au second plan. Ce serait mal d'attirer les regards des fidèles sur l'image, quand on est en présence de la réalité.”

2° Il n'est pas permis de rendre un culte quelconque à une statue placée à l'autel où est conservé le Saint Sacrement. Il peut y avoir dans le retable ou dans une autre partie de cet autel des statues d'ornementation, mais aucun culte ne peut leur être rendu, c'est-à-dire qu'on ne peut ni les encenser, ni les orner de lumières. En liturgie, ceci est élémentaire.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Triduum eucharistique.—Le triduum préparatoire à la Fête-Dieu, organisé à la chapelle des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, à Québec, a eu un éclat extraordinaire tant par la beauté des cérémonies qui s'y sont déroulées, que par l'affluence et la piété des fidèles qui pendant ces trois jours sont venus offrir leurs hommages à Jésus-Hostie.

Le triduum commença lundi matin, le 21 mai, par une grand'messe chantée par M. le chanoine Gagné, de l'Archevêché. Le soir il y eut sermon par le R. Père Miville, O.P., suivi de la procession solennelle du Saint Sacrement à l'intérieur de la chapelle. Mardi matin, le R. Père Pelletier, supérieur des Pères du Saint Sacrement à Québec, chanta la messe, et le soir le sermon a été fait par le R. Père Dagnaud, eudiste, curé du Saint-Cœur de Marie. A la procession du Saint Sacrement, S. G. Mgr Rodriguez Caro, vicaire apostolique de Tharapaca, Chili, portait l'ostensoir.

Mercredi matin, c'est le R. Père Waddel, S.J., curé de Notre-Dame du Chemin qui chanta la grand'messe, et le soir le R. Père Hilarion, le nouveau gardien des Franciscains de Québec, prononça le sermon.

Le jour de la Fête-Dieu, la grand'messe fut chantée par le R. Père Anselme, franciscain, assisté des RR. Pères Marie-Jacques et Germain, comme diacre et sous-diacre.

Les élèves du Grand Séminaire y assistaient. Après la messe il y eut procession solennelle du Saint Sacrement à l'extérieur de la chapelle par les rues Grande-Allée, Claire-Fontaine, Maisonneuve, le jardin du monastère, Claire-Fontaine et Grande-Allée. Jeudi soir à la clôture du triduum, le R. Père Lelièvre prononça le sermon.

Fête-Dieu.— Selon la coutume, le soir de la Fête-Dieu, il y a eu procession solennelle du Saint Sacrement, chez les RR. Pères Franciscains et chez les RR. Pères du Saint Sacrement, chemin Ste-Foy. Chez ces derniers, c'est S. G. Mgr Caro qui portait l'ostensoir, et M. l'abbé Lavergne fit le sermon, au reposoir.

Départ.— M. l'abbé Pierre Veilleux, du diocèse de Rimouski, qui était en repos dans notre diocèse depuis environ deux ans, et qui, depuis quelques mois, était desservant de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, vient de rentrer dans son diocèse. M. l'abbé Sévère Villeneuve, vicaire à Beauceville, remplace M. l'abbé Vielleux à la cure du Très-Saint-Rédempteur.

Pour l'Europe.— M. l'abbé Janvier Lachance, professeur au Collège de Lévis, s'est embarqué, le 29 mai dernier, sur le "Minnedosa" pour l'Europe. Il assistera à la profession religieuse de sa sœur, la révérende Mère Marie-Anselma, des Franciscaines Missionnaires de Marie, qui doit avoir lieu à Coldash, Angleterre, le 11 juin prochain.

Feu l'abbé L.-A. Déziel.— Vendredi soir, le 4 juin, une bien triste nouvelle se répandant comme une trainée de poudre venait jeter le deuil dans tout le clergé de notre diocèse : M. l'abbé Louis-Anselme Déziel, curé de Beauport, mourait subitement, en son presbytère, au sortir de son souper.

Malgré ses soixante-quinze ans, M. l'abbé Déziel était très actif et en bonne santé. Dimanche dernier il prêcha à la grand'messe, et vendredi matin il célébra comme d'habitude.

M. l'abbé Louis-Anselme Déziel, était né à Ste-Mélanie, comté de Joliette, le 1er juillet 1845. Il était le fils de M. L.-J. Déziel, notaire et de Julie Landry. Il fit ses études classiques au Petit Séminaire de Québec, puis entra au Grand Séminaire. Il fut ordonné prêtre à Maskinongé, par Mgr Lafèche, le 1er octobre 1871.

Après un an de vicariat à St-Joseph de Lévis, il fut nommé vicaire à Notre-Dame de Lévis, où son oncle, Mgr Déziel, était

le curé fondateur. Il fit du ministère en cet endroit de 1872 à 1882, et pendant un an, en sus de son vicariat, il assumait la charge de directeur des élèves du Collège de Lévis.

Après trois ans de vicariat à St-Roch et trois mois, à St-Jean-Baptiste de Québec, il fut nommé curé de St-Michel de Bellechasse, en 1885. Il demeura à cette cure jusqu'en 1893, alors qu'il fut appelé à la cure de Beauport où il est demeuré jusqu'à sa mort.

Au moment où il prit la direction de la cure de Beauport, on était à reconstruire l'église qui avait été incendiée. Ce fut lui qui prit la direction des travaux de reconstruction. En 1917, un nouvel incendie détruisait l'église de Beauport et cette fois, encore, ce fut, M. l'abbé Déziel qui entreprit la reconstruction qu'il mena à bonne fin.

Homme cultivé, M. l'abbé Déziel fut un bon prédicateur ; sa charité et sa bonté en toutes occasions lui attirèrent l'estime de tous ses paroissiens.

Ses funérailles ont eu lieu, à Beauport, mardi matin à neuf heures et demie.

Ordination.— Dimanche matin, le 6 juin, dans la chapelle Saint-Louis de la Basilique, Sa Grandeur Mgr Roy, administrateur du diocèse, a élevé au diaconat le R. Frère Louis-Edouard Labrecque, des Pères Blancs d'Afrique, et a conféré le sacerdoce à M. l'abbé Louis Richard, du diocèse de Québec.

Sa Grandeur était assistée de M. le chanoine Gignac, directeur du Grand Séminaire, et du R. Père J. Fillion, supérieur du Postulat des Pères Blancs, de Québec.

Aux prières.— Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, l'âme de M. F.-X. Blais décédé à St-Anselme, le 1er juin courant, à l'âge de 79 ans. Le défunt était de père de M. l'abbé Georges Blais, du Collège de Lévis.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal.— Les révérends Pères Rédemptoristes, de Montréal, viennent de perdre l'un de leurs membres dans la personne du R. Père Charles-Edouard Barolet, décédé le 21 mai dernier, à l'Hôpital Saint-Joseph-de-Lachine, après quelques jours de maladie seulement.

Né à Louiseville, comté de Maskinongé, le 28 janvier 1849, le regretté défunt fit ses études à l'Assomption et aux Trois-Rivières. Il fut ordonné prêtre à Montréal par Mgr Fabre, le 30 août 1874. Vicaire à St-Grégoire de Nicolet (1874-1877) ; premier curé de Ste-Eulalie (1877-1883), où il a terminé l'intérieur de l'église en 1880 ; curé de St-Paulin (1883-1887),

où il a restauré le vieux presbytère en 1883 et acquis un orgue en 1884; il entra chez les Rédemptoristes à Saint-Trond, en Belgique, en 1887, et y prononça ses vœux en 1888; il fut ensuite missionnaire à Ste-Anne-de-Beaupré, de 1888 à 1900; à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Montréal, depuis 1900.

— Le 3 mai dernier, à la Trappe d'Oka, est décédé, à l'âge de 29 ans, le R. P. Bonaventure, O.C.R.

Le défunt était né à Rimouski. Il était le frère de M. l'abbé J.-E. Matte, curé de Bonaventure.

— Les RR. FF. Sabinus-Léo et Malachie-Pierre, des FF. des Écoles Chrétiennes, se sont noyés accidentellement à Laval-des-Rapides, sur la Rivière des Prairies, le 2 juin.

Le premier était âgé de 57 ans et le second de 27 ans.

VARIÉTÉS

COMME JE VOUDRAIS ÊTRE À SA PLACE !

Dans le jardin d'une jolie villa normande, louée nouvellement à des Parisiens, Pierre, le fils du jardinier, sarclait les allées. C'était en juillet, la chaleur était accablante, le soleil implacable.

De grosses gouttes de sueur tombaient du front du petit garçon, qui les essuyait avec sa manche en poussant un soupir, car il commençait à être las. Enfin, il relèva la tête et se redressa pour prendre un moment de repos.

Il était alors tout près de la maison, et à une fenêtre du premier étage Pierre aperçut le buste d'un enfant d'une dizaine d'années, qui devait être assis auprès de la croisée ouverte.

Cet enfant portait un élégant costume de piqué blanc. De grandes boucles de cheveux noirs tombaient gracieusement sur ses épaules.

À côté de lui, le petit jardinier pouvait voir également une table chargée de jouets, de livres et d'un plateau supportant des friandises et des rafraîchissements.

La pièce où il se trouvait, autant que Pierre pouvait en juger du dehors, était extrêmement élégante.

Le jeune garçon poussa un profond soupir en comparant mentalement ce luxe et ce bien-être avec sa pauvreté et son pénible labeur.

— En voilà un qui est heureux, se dit-il; il y en a tout de même qui ont de la chance! Comme je voudrais être à la place de ce petit riche!

À ce moment, le petit garçon aux cheveux bouclés regarda Pierre, qui se remit avec précipitation à son travail.

Quelques minutes après, une servante parut sur le perron et appela le jeune sarcleur.

— Viens, petit, dit-elle, mon petit maître, M. Gaston, voudrait te parler.

Pierre rougit beaucoup, étancha de nouveau avec sa manche la sueur de son front, ôta ses sabots et, suivant la domestique, monta l'escalier et pénétra dans la chambre de Gaston, qui était assis, les jambes allongées sur un canapé.

— Eh bien ! au moins, il ne se fatigue pas trop, se dit encore Pierre.

— Comment vous appelez-vous ? lui demanda Gaston avec un aimable sourire.

— Pierre, Monsieur.

— Eh bien ! Pierre, venez tout près de moi ; je voudrais vous offrir à boire ; vous devez avoir soif ? Choisissez ce que vous voudrez : du sirop ou de la limonade ; prenez aussi des gâteaux, ils sont très bons.

— Merci beaucoup, Monsieur, répondit Pierre, déjà de meilleure humeur, en profitant de la permission.

— Vous avez bien chaud, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui, Monsieur.

— Sûrement, c'est pénible de travailler dehors par une pareille température, mais vous êtes bien heureux tout de même. Comme je voudrais être à votre place !

Le fils du jardinier sursauta.

— Mais oui, reprit Gaston avec mélancolie, je suis infirme, je ne puis marcher qu'avec des béquilles — et il désignait des yeux les objets posés dans l'angle de la pièce, — et ce sera ainsi toute ma vie. Alors, vous comprenez pourquoi j'envisage votre sort. Mes parents me gâtent et je possède toutes sortes de jeux et de livres pour me distraire ; mais vraiment rien ne m'amuse, et je donnerais tout au monde pour pouvoir marcher et courir comme les autres enfants. Cela m'amuserait tant de jardiner ! Ah ! Pierre, vous ne connaissez pas votre bonheur !

Le petit jardinier ne savait que répondre.

Il aurait voulu témoigner à Gaston la sympathie dont maintenant son cœur était rempli pour lui ; mais il était malhabile à s'exprimer. Il balbutia enfin :

— Cela me fait bien de la peine, Monsieur, bien de la peine.

— Vous êtes très gentil, reprit Gaston ; on voit que vous avez bon cœur. Puisque vous travaillez dans le jardin, il faudra monter me voir tous les jours, vous goûterez encore avec moi.

— Merci bien, Monsieur, fit Pierre rouge de joie.

— Ne me remerciez pas ; c'est à moi que cela rendra service. Cela me distraira, je m'ennuie tant ! Vous reviendrez, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui, Monsieur ; au revoir, Monsieur ; il faut que je retourne travailler ; mais de temps en temps, nous pourrons causer par la fenêtre.

— C'est une bonne idée. Au revoir, Pierre.

— Au revoir, Monsieur.

Tout ému, Pierre reprit son travail. Lorsque, sa tâche terminée, il s'en fut rejoindre son père, il lui conta ce qui s'était passé, sans lui cacher les sentiments que la vue de Gaston lui avait tout d'abord fait éprouver.

— Ah ! père, fit-il en terminant, il a eu bien raison, le petit Monsieur, de me dire que je ne connaissais pas mon bonheur.

— Assurément, Pierrot, répondit le père qui était un homme d'un grand bon sens ; j'espère que ceci te servira de leçon. Garde-toi bien désormais de porter envie à personne et de juger sur les apparences.

[*L'Etoile Noëliste*]

LES LIVRES

S. DE GALARD BÉARN. *Le Pauvre*. Paris (Gabriel Beauchesne, 117, rue des Rennes). Vol. de 50 pages. Prix : 1 fr. 50.

Commentant ce mot des psaumes : " Bienheureux celui qui a l'intelligence du pauvre ", l'auteur parle dans ce livre du pauvre en général, de tous les pauvres, connus et inconnus, à quelque classe qu'ils appartiennent. " Le nom de pauvre, dit-il, n'éveille pas l'intérêt : noyé dans l'ensemble des questions sociales, il semble avoir perdu son sens et ne plus répondre à une réalité actuelle. Cependant, il y a toujours des pauvres, et beaucoup de pauvres. La pauvreté peut avoir changé de forme, s'être parfois déplacée ; elle peut être moins facile à reconnaître et à soulager ; mais elle n'en existe pas moins."

L'auteur partage son opuscule en trois grandes divisions : 1° l'intelligence du pauvre ; 2° l'intelligence des besoins du pauvre ; 3° l'intelligence du don.

Ce sont là de bonnes pages qui nous feront mieux aimer les frères de Jésus-Christ souffrant.

CH. SAUVÉ, S.S. *Lourdes intime*. Paris (J. de Gigord, 15, rue Cassette). Beau volume de 340 pages. Prix : 6 francs.

Ce volume traite un point de vue de Lourdes qui n'a pas encore été — que nous sachions — exposé *ex professo*. Il étudie la ravissante idée dogmatique de notre divine amitié avec la très sainte Vierge. L'intimité entre Marie et Bernadette, type de son intimité avec notre âme : voilà le fond des événements de Lourdes, voilà Lourdes intime. L'ou-

vrage commence par développer cette idée en elle-même (charmes, possibilité, but, degrés, actes, application spéciale à Bernadette), et c'est sa caractéristique fondamentale. Il développe ensuite les caractéristiques les plus importantes.— Si l'on connaît l'histoire des événements de Lourdes, on ne sait pas toujours les utiliser pour la vie chrétienne. C'est ce que ce livre fera bien comprendre. Signalons parmi les méditations de choix que renferme ce livre celle sur la pénitence et les vues sur le monde surnaturel.— Voilà un livre qui ravira les âmes d'élite.

Revue des Objections. Revue mensuelle paraissant le 15 de chaque mois. Directeur : M. l'abbé Coubé. Fascicule de 64 pages sous couverture. Prix annuel 12 fr. (France) et 15 fr. (Étranger). Prix du No : 1 fr. (France) et 1 fr. 25 (Étranger). L'abonnement est annuel et court du 1er janvier. Bureaux : 53, avenue Bosquet, Paris VIIe.

M. le chanoine Coubé, directeur de *l'Idéal*, vient de fonder une nouvelle revue qu'il a intitulée *Revue des Objections*. Parue depuis le 15 janvier dernier, cette revue sera mensuelle. M. le chanoine Coubé a reçu de S. E. le cardinal Amette, archevêque de Paris, la haute autorisation suivante :

“ Je bénis volontiers votre projet de publier une revue consacrée à la réfutation des objections contre la religion.”

Cette revue est consacrée à l'étude des preuves de la religion et à la réfutation des objections dirigées contre elle. Preuves de l'existence de Dieu, de la divinité de Jésus-Christ, de sa résurrection, des principaux dogmes, péché originel, ciel, purgatoire, enfer... Objections contre les mystères, Trinité, Rédemption, Eucharistie. Prétendues contradictions de la raison et de la foi, de la science et de la Bible... Problème du mal, le salut des infidèles, antiquité du monde, pluralité des mondes habités... Accusations contre la Papauté, les Ordres religieux (les *Provinciales*, *Monita secreta*), Escobar, l'ignorantisme et l'intolérance de l'Église, l'Inquisition et la Saint-Barthélemy... *Études spéciales* des fausses religions, Brahmanisme, Bouddhisme, Mahométisme, Protestantisme, Schisme grec, Théosophie, Spiritisme... Examen des systèmes philosophiques antireligieux, athéisme, panthéisme, matérialisme, monisme, agnosticisme, positivisme, transformisme, socialisme...

Abonnement d'essai.— Ceux qui le désirent peuvent prendre un abonnement d'essai d'un, deux ou trois mois, au prix d'un, deux ou trois francs, après quoi, ils pourront prendre l'abonnement annuel en déduisant du prix de 15 fr. la somme déjà versée.

M. NOËL BERNIER, avocat. *Le Capital et le Travail*. Brochure publiée par le Comité de propagande La-Vérendrye de l'A. C. J. C. St-Boniface, Man. Prix : 10 sous.

Cette excellente petite brochure est une conférence donnée par l'auteur, le 8 février dernier, sous les auspices de l'Union canadienne de Saint-Boniface. Pour qui connaît le Président de l'Association d'édu-

cation des Canadiens-français du Manitoba, nous n'apprendrons rien en disant que sa conférence est remplie d'idées lumineuses, et qu'elle contribuera, si elle est lue par les intéressés, à régler la question si épineuse du Capital et du Travail. On peut se la procurer en s'adressant au Comité de Propagande La-Vérendrye, de l'A. C. J. C., 39, avenue Provencher, St-Boniface, Manitoba.

Les Amitiés catholiques-françaises.

On connaît la belle œuvre patriotique poursuivie durant toute la guerre par le *Comité catholique de Propagande française à l'Etranger*, qui a pour présidents d'honneur les Cardinaux de Reims et de Paris, M. Denys Cochin, M. le général Paul et que dirige avec tant de dévouement monseigneur Baudrillart, de l'Académie française.

Au cours de sa séance plénière, tenue le 27 février dernier, le Comité a pris les décisions importantes ; il a décidé d'abord de s'agréger de nouveaux membres et s'est assuré ainsi le concours de M. le chanoine Collin, sénateur de la Moselle, de M. l'abbé Wetterlé, de M. Duval-Arnould, de M. Marc Sangnier, députés, et de M. Eugène Duthoit, président des Semaines sociales.

En même temps, il s'est déterminé à changer son titre. Pour se mieux adapter à sa tâche présente, le *Comité catholique de Propagande française à l'Etranger* devient le *Comité des Amitiés catholiques françaises à l'Etranger*. C'est sous cette nouvelle appellation qu'il compte poursuivre l'œuvre entreprise, laquelle, on le sait, demeure plus nécessaire que jamais.

Le *Comité des Amitiés catholiques* a toujours pour directeur Mgr Baudrillart, pour sous-directeur, M. François Veillot, pour secrétaire-général M. le chanoine Griselle. Ses deux secrétaires permanents sont : M. le chanoine Beaupin et M. Georges Hoog. Sous ce titre : "*Les Amitiés catholiques françaises*", il publiera désormais un bulletin mensuel, dont le prix d'abonnement est de 8 francs par an, pour la France et l'Etranger. Le Siège du Comité est toujours à Paris, 3, rue Garancière, VIe.

R. P. GABRIEL BOUFFIER, S. J. *Amour et réparation*. Le premier vendredi du mois. Nouvelle édition. Ouvrage approuvé par S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon. Avignon (France), Aubanel, Frères, éditeurs. Vol. in-18 de 326 pages. Prix : 2 francs 50.

Amour et réparation ! C'est bien là le vrai but de cette touchante dévotion au Sacré-Cœur de Jésus que le P. Bouffier nous fait encore mieux connaître, avec une piété, une onction empreintes de tendresse et de reconnaissance, en s'inspirant de ces paroles de N.-S. à sainte Marguerite-Marie : "Toi, du moins, donne-moi ce plaisir de suppléer à leur ingratitude, autant que tu peux en être capable." Dans cette douce et suave prière qui sert d'épigraphe à l'ouvrage, est renfermée la quintessence du volume qui ne s'écarte jamais de cette divine inspiration.

BULLETIN SOCIAL

L'ACTION CATHOLIQUE

(suite et fin)

LES DEVOIRS DE L'ACTION CATHOLIQUE

Devoir de tout chrétien

Cette Action catholique, qui, comprise en son vrai sens, fait partie de l'apostolat chrétien, est incontestablement obligatoire pour tous les chrétiens, chacun suivant son état et sa condition particulière. Ce devoir, la nature même de notre religion nous l'impose dès là qu'elle nous demande de travailler à la gloire de Dieu en propageant son règne, et au salut des âmes en nous efforçant de les introduire dans le royaume de Dieu.

Cette Action catholique est donc, cela va de soi, voulue de l'Église, ordonnée par le Pape et bénie par les évêques ; mais elle doit se développer selon les principes catholiques et suivant les règles spéciales déterminées et présentées à cette fin par l'Église.

Devoir de l'élite sociale

Tous les fidèles de bonne volonté sont donc appelés à l'Action catholique, ceux-là surtout que la science, la naissance, la fortune et le rang social, en les plaçant au-dessus des autres, mettent en mesure d'exercer une influence pour le bien et de hâter ainsi la réalisation du programme de cette action. Si elle est fidèle à cette vocation, cette élite s'honore hautement elle-même, en devenant l'utile instrument de la divine Providence pour le bien de l'humanité en même temps qu'elle se montre la généreuse bienfaitrice de l'Église et de la société.

Devoir du clergé paroissial.— Double écueil : l'Action catholique nuisant au ministère pastoral, le ministère pastoral excluant l'Action catholique.— Règles de prudence pour la conduite des œuvres.

A plus forte raison, l'Action catholique bien comprise doit-elle intéresser le clergé, surtout le clergé paroissial, qui y trouve un moyen et une aide des plus efficaces pour le fructueux développement de son propre ministère.

La participation du clergé aux œuvres de l'Action catholique n'est point seulement conseillée ; il y a là un véritable et grave devoir que le prêtre doit remplir suivant les diverses circonstances de temps et de lieux, en s'inspirant toujours des principes énoncés plus haut sur la nature de cette Action.

En conséquence, manquent à leur devoir et sont à blâmer hautement tous prêtres et spécialement les curés qui, oublieux

de la partie essentielle de leur saint ministère, se consacrent tellement aux œuvres extérieures et matérielles qu'elles deviennent leur idéal exclusif et accaparent toute leur activité ; pareille conduite porte une très grave atteinte à l'intégrité de leur caractère de ministres de Dieu et témoigne d'une coupable négligence de leur ministère spirituel. Ne manquent pas moins à leur devoir et ne sont pas moins condamnables les autres prêtres qui, après s'être acquittés des fonctions du saint ministère assignées à chaque jour, négligent complètement, pour renouveler l'esprit chrétien de leurs ouailles, de recourir à cette action extérieure bien comprise et bien réglée qui, sagement conduite, concourt si puissamment au progrès moral, religieux et économique des populations.

Le prêtre donc, et spécialement le curé, a le devoir sacré de collaborer aux œuvres de l'Action catholique ; comme elle vise de sa nature un but éminemment religieux, si elle s'inspire fidèlement des lois qui la doivent guider, elle ne deviendra jamais un obstacle mais sera, au contraire, un précieux auxiliaire pour le ministère spirituel du prêtre, dont elle élargit le champ d'action et décuple la fécondité.

Toutefois, en donnant son concours à l'Action catholique et en cherchant à la développer, le prêtre, et spécialement le curé, se souviendra que, élevé au-dessus des autres hommes pour remplir la mission que Dieu lui a confiée, il doit se maintenir au-dessus de tous les intérêts humains, de tous les partis, de tous les conflits, de toutes les classes de la société. Ambassadeur de Dieu, il doit avoir et conserver la liberté de dire et de prêcher la vérité à tous, de rappeler tous les fidèles à l'observation de leurs devoirs et d'inculquer à tous, avec le respect des droits de Dieu et de l'Église, le respect des droits de toutes les créatures. Le prêtre ne doit donc pas avoir d'adversaires, il ne doit jamais paraître homme de parti, favorisant les uns et combattant les autres, fût-ce pour éviter le choc de certaines tendances et ne point irriter sur certains points les âmes timides ; il ne devra jamais s'exposer au risque d'avoir à dissimuler ou taire la vérité, car, dans l'un et dans l'autre cas, il faillirait à son devoir ; il ne doit jamais s'exposer au risque de se trouver engagé solidairement en des obligations préjudiciables à sa dignité personnelle et à celle de son ministère ; il ne doit jamais, lui qui doit être maître de vérité et juge de la moralité des actions humaines, se laisser conduire et guider par les laïques, car ce serait renverser les règles les plus élémentaires et les plus fondamentales de la constitution de l'Église.

Aussi le clergé et tout spécialement l'Action catholique doivent veiller toujours à se comporter avec prudence et témoigner le respect qui est dû à l'autorité et aux ordres des Supérieurs ecclésiastiques.

Collaborant ainsi en toute soumission à l'Action catholique, les prêtres se souviendront cependant toujours de ce qui constitue leur premier devoir, bien précis et très noble : arracher les enfants du peuple à l'ignorance des choses spirituelles et éternelles, et les orienter avec une ingénieuse tendresse vers une vie d'honnêteté et de vertu ; raffermir les adultes dans la foi en dissipant leurs préjugés et en les excitant à la pratique des vertus chrétiennes ; promouvoir et favoriser, sans doute, parmi les laïques catholiques, les institutions reconnues vraiment efficaces pour le progrès moral et matériel des masses, mais défendre surtout les principes de justice et de charité évangélique, qui équilibrent si harmonieusement les droits et les devoirs de tous les membres de la société civile.

C'est à ces seules conditions, je le répète, que le concours prêté par le clergé aux œuvres d'une Action catholique, dirigée comme il convient, vers une fin hautement religieuse, ne deviendra jamais pour lui un obstacle, mais plutôt un auxiliaire de son ministère spirituel, dont il élargira le champ d'action et décuplera la fécondité.

TRÊVE AUX ÉQUIVOQUES

Telle est, Vénérés et bien chers Confrères, ma pensée — beaucoup d'entre vous désiraient la connaître — sur l'Action catholique et sur l'esprit dans lequel vous devez vous y intéresser ; tels sont les principes suivant lesquels vous devez instruire les fidèles qui désirent dépenser dans ces œuvres les énergies de leur foi et de leur vertu.

A cette Action catholique je vous convie tous chaleureusement ; cette Action catholique, je l'approuve de tout mon cœur, je la recommande et la bénis des deux mains. Mais j'aime que disparaissent les équivoques et les confusions ; j'aime et désire que l'Action catholique ne serve jamais de *masque* à personne ; j'aime et désire surtout que ceux qui se réclament de l'Action catholique professent explicitement, en paroles et en actes, leur amour, leur obéissance, leur vénération pour le Pape, chef visible de l'Église et vicaire de Dieu sur la terre, pour le Pape, unique lien qui puisse nous rattacher à l'Église et à Jésus-Christ.

Vos igitur, fratres, præscientis custodite, ne insipientium errore traducti excidatis a propria firmitate. Crescite vero in gratia et in cognitione Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi. Ipsi gloria et nunc et in diem æternitatis. Amen.(1)

Gênes, janvier 1920.

(1) II Petr. III, 17, 18.